

**LIMITES DE GARANTIES ET FRANCHISES**

	PLAFOND DE LA GARANTIE	FRANCHISE
INCENDIE ET EVENEMENTS ASSIMILES	Valeur de reconstruction à neuf	SANS
EVENEMENTS CLIMATIQUES	Valeur de reconstruction à neuf	228 € par sinistre
DEGATS DES EAUX	Valeur de reconstruction à neuf Recherche de fuite : 3 500 € par sinistre	SANS
BRIS DE GLACE	Valeur de remplacement Sauf Vitraux/panneaux solaires : 10 000 €	SANS
VOL ET VANDALISME	Valeur de reconstruction à neuf	SANS
CATASTROPHES NATURELLES	Valeur de reconstruction à neuf	Franchise légale
FRAIS SUPPLEMENTAIRES	Frais consécutifs : 15 % de l'indemnité Perte de Loyer : 2 années	SANS
RESPONSABILITE dont	Responsabilité tous dommages confondus : 6 000 000 €	SANS
* RESPONSABILITE IMMEUBLE	- Dommages Corporels : 6 000 000 € - Dommages matériels et immatériels : 1 000 000 € dont 200 000 € en dommages immatériels - Dommages d'atteinte à l'environnement accidentelle : 400 000 €	SANS
* RESPONSABILITE EN QUALITE DE PROPRIETAIRE	Faute inexcusable : 1 000 000 €	SANS
* RESPONSABILITE EN QUALITE DE NON OCCUPANT	Recours des voisins et des tiers ou des locataires : 2 000 000 € dont 200 000 € en dommages immatériels	SANS
DEFENSE RECOURS	20 000 €	Seuil d'intervention : 350 €